12021/18

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2017-2018

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 14 septembre 2018 Enregistré à la Présidence du Sénat le 14 septembre 2018

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail Nomination de M. Dariusz GLUSZKIEWICZ, suppléant polonais, en remplacement de M^{me} Joanna FALDYGA, démissionnaire

E 13419



Bruxelles, le 10 septembre 2018 (OR. en)

12021/18

SOC 530 EMPL 418

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil		
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1re partie)/Conseil		
N° doc. préc.:	6644/18		
Objet:	Conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail		
	Nomination de M. Dariusz GŁUSZKIEWICZ, suppléant polonais, en remplacement de M ^{me} Joanna FAŁDYGA, démissionnaire		

- 1. <u>Le Secrétariat général du Conseil</u> a été informé de la démission de M^{me} Joanna FAŁDYGA, membre suppléant du conseil de direction de l'agence citée en objet dans la catégorie des représentants des gouvernements (pour la Pologne).
- 2. En vertu de l'article 8 du règlement (CE) n° 2062/94, modifié par le règlement (CE) n° 1112/2005, les membres du conseil de direction sont nommés par le Conseil.

12021/18 pad

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement polonais a présenté la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 7 novembre 2019:

M. Dariusz GŁUSZKIEWICZ Deputy Director of Department of Labour Law Ministry of Family, Labour and Social Policy of the Republic of Poland Nowogrodzka 1/3/5 PL 00-513 WARSAW

Tel: + 48 22 661 15 59

e-mail: dariusz.gluszkiewicz@mrpips.gov.pl

- 4. Par conséquent, <u>le Comité des représentants permanents</u> est invité à recommander au Conseil:
 - a) d'<u>adopte</u>r, en point "A", <u>la décision du Conseil</u> portant remplacement d'un membre suppléant du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail; et
 - b) de décider de faire <u>publier</u> la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

12021/18 pad 2
DG LIFE.1.C **FR**

DÉCISION DU CONSEIL

du

portant remplacement d'un membre suppléant du Conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CE) n° 2062/94 du Conseil du 18 juillet 1994 instituant une Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail¹, et notamment son article 8,

considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 17 octobre 2016², du 28 novembre 2016³ et du 23 janvier 2017⁴, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour la période se terminant le 7 novembre 2019.
- (2) Un siège de membre suppléant, dans la catégorie des représentants des gouvernements, est devenu vacant à la suite de la démission de M^{me} Joanna FAŁDYGA.
- (3) Le gouvernement polonais a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

12021/18 DG LIFE.1.C

3

FR

pad

JO L 216 du 20.8.1994, p. 1. Règlement modifié par le règlement (CE) n° 1643/95 du 29 juin 1995 (JO L 156 du 7.7.1995, p. 1), le règlement (CE) n° 1654/2003 du 18 juin 2003 (JO L 245 du 29.9.2003, p. 38) et le règlement (CE) n° 1112/2005 du 24 juin 2005 (JO L 184 du 15.7.2005, p. 5).

² JO C 386 du 20.10.2016, p. 3.

³ JO C 447 du 1.12.2016, p. 7.

⁴ JO C 27 du 27.1.2017, p. 4.

Article premier

M. Dariusz GŁUSZKIEWICZ est nommé membre suppléant du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail en remplacement de M^{me} Joanna FAŁDYGA pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 7 novembre 2019.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil Le président

12021/18 pad DG LIFE.1.C FR